

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024  
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F.– PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : M. GUITTONNEAU P. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme JAUFFRIT L. pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.83 – Lotissement « Le Clos de la Scierie » : avenant n°1 convention VENDEE EAU n°01.055.2024**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024.72 du 3 octobre 2024, le Conseil Municipal approuvait la convention n° 01.055.2024 de Vendée Eau portant sur des travaux d'extension des réseaux d'eau potable nécessaires pour desservir le futur lotissement « Le Clos de la Scierie ».

Vendée Eau estimait le coût des travaux à 60 149,30 € HT. La participation financière de la commune s'élève à 31 467,53 € HT.

Le projet ayant été modifié, le montant de la participation financière a évolué et présente un montant HT de 33 067,65 € soit une plus-value de 1 600,12 € HT.

Afin de réaliser ces travaux hors programme, il convient de signer une convention n°01-055-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la convention tel que présentée en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Vendée Eau,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**VOTE :**

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

